

A. ÉTIQUETAGE

MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTÉRIEUR

Boîte de 20 / 80 comprimés

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

CLINDAMYCINE Kela 200 mg, comprimés pour administration orale chez les chiens
Clindamycine

2. LISTE DE LA SUBSTANCE ACTIVE

Chlorhydrate de clindamycine équivalent à 200 mg de clindamycine par comprimé.

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Comprimés.

4. TAILLE DE L'EMBALLAGE

Boîtes contenant 20 / 80 comprimés, emballés sous blisters de 10 comprimés.

5. ESPÈCES CIBLES

Chien.

6. INDICATIONS

Lire la notice avant utilisation.

7. MODE ET VOIES D'ADMINISTRATION

Lire la notice avant utilisation.

8. TEMPS D'ATTENTE

Sans objet.

9. MISES EN GARDE ÉVENTUELLES

Lire la notice avant utilisation.

10. DATE DE PÉREMPTION

EXP :

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

À conserver dans l'emballage d'origine.

12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

13. LA MENTION «À USAGE VÉTÉRINAIRE» ET CONDITIONS OU RESTRICTIONS DE DÉLIVRANCE ET D'UTILISATION, LE CAS ECHEANT

À usage vétérinaire.

À ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.

14. LA MENTION « TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTÉE DES ENFANTS »

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

15. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Kela sa
Sint Lenaartseweg 48
2320 Hoogstraten
Belgique

16. NUMÉRO D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

BE-V303572

17. NUMÉRO DU LOT DE FABRICATION

Lot :

**MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LES PLAQUETTES
THERMOFORMEES OU FILM THERMOSOUE**

Blister de 10 comprimés

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

CLINDAMYCINE Kela 200 mg, comprimés pour administration orale chez les chiens
Clindamycine

2. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Kela sa

3. DATE DE PÉREMPTION

EXP :

4. NUMÉRO DU LOT

Lot :

5. LA MENTION «À USAGE VÉTÉRINAIRE»

À usage vétérinaire.